

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2021

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes, Morgane FORTIN, Marie-Thérèse REUILLÉ et Hélène VAN DER HEIJDEN et MM Anthony PREAUD, Julien MERSCHILTZ, Philippe THIBAUT et Patrice WAHLEN.

Absents excusés : Mme Natacha BUSSO (pouvoir à Mme Morgane FORTIN) et M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT (pouvoir à Mme Françoise DOLOZILEK).

Mme Morgane FORTIN a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

### Séance ouverte à 19 h.

Le compte rendu de la dernière réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si deux points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour :

Il s'agit de la fixation d'un tarif de vente de pavés et du contrat de maîtrise d'œuvre des travaux divers de restauration de l'église.

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces ajouts.

### Objet : Fixation du tarif de vente des pavés, délibération n° 2021/MAI/001 :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un habitant du village lui a demandé si nous serions vendeur de pavés qui ont été retirés dans la rue du Château suite aux travaux de réfection des trottoirs actuellement en cours.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident d'en garder en cas de besoin pour des travaux et d'en vendre une partie exclusivement aux habitants de la commune.
- Fixent le tarif de vente d'un pavé à 2,50 €.

### Objet : Contrat de maîtrise d'œuvre des travaux divers de l'église, délibération n° 2021/MAI/002 :

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que, dans le cadre des travaux divers de restauration de l'église (assainissement Nord et réfection du pignon Ouest) le Maître d'œuvre, M. Antoine LERICHE, nous a adressé son contrat de Maîtrise d'œuvre. Le montant des honoraires est de 3 900 € H.T. (11 % du montant prévisionnel des travaux).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorisent Mme le Maire à signer le contrat de Maîtrise d'œuvre, ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

**Objet : Décision Modificative du budget principal, délibération n° 2021/MAI/003 :**

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que, lors de l'établissement du budget principal, les sommes correspondantes aux résultats antérieurs ont été repris sans inscrire les centimes comme les années précédentes.

Il convient de prendre une décision modificative du budget principal pour pouvoir régulariser cette opération.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Acceptent la décision modificative du budget « principal » comme suit :

- Recettes de fonctionnement, article 002 :	+	0,53 €
- Recettes d'investissement, article 001 :	+	0,31 €

**Objet : Décision Modificative du budget principal pour reprise et affectation des résultats du budget « assainissement » clos au 31 décembre 2020, délibération n° 2021/MAI/004 :**

Le Maire rappelle que le budget annexe « assainissement » a été clôturé au 31 décembre 2020 par décision du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2020.

Du fait de cette suppression, il y a lieu de reprendre les résultats de clôture de l'exercice 2020 soit – 4 896,62 € en investissement et + 4 017,00 € en fonctionnement. Il convient de prendre une décision modificative du budget principal pour pouvoir régulariser ces opérations.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ Acceptent la décision modificative du budget principal comme suit :

- Dépenses de fonctionnement, article 615231 :	+	4 017,00 €
- Recettes de fonctionnement, article 002 :	+	4 017,00 €
- Dépenses d'investissement, article 001 :	+	4 896,62 €
- Recettes d'investissement, article 1068 :	+	4 896,62 €

**Objet : Travaux de voirie rue du Château, délibération n° 2021/MAI/005 :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que lors des travaux de réfection des trottoirs du bas de la rue du Château, deux anomalies ont été constatées :

- Au niveau du n° 1 de la rue un avaloir n'avait aucune sortie pour les eaux pluviales, d'où problème de débordement en cas de fortes pluies. Il a donc été décidé de raccorder cet avaloir au réseau d'eaux pluviales.
- Au niveau du n° 9 de la rue le dallage sur le trottoir n'a plus d'utilité les eaux pluviales ayant été détournées lors des travaux d'assainissement. Le trottoir sera donc refait en béton désactivé comme le reste de la rue.

Le coût total de ces travaux s'élève à 2 788,62 € H.T.

Au vu du mauvais état de l'ensemble de la rue du Château, Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de profiter des travaux pour refaire la couche de roulement de celle-ci.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident :

- D'accepter de faire ces travaux,
- De retirer les pavés pour la partie située entre la rue de l'Eglise et la rue de la Vallée du Four,
- De réaliser un enrobé sur l'ensemble de la rue,
- D'accepter le devis de la Sté Boujeat d'un montant de 49 533,80 €.

**Objet : Église : choix de l'entreprise pour les travaux divers de l'église, délibération n° 2021/MAI/006 :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après consultation par mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée faite auprès de différentes entreprises, cinq d'entre-elles ont adressé des devis au Maître d'œuvre, concernant les travaux divers à l'église (assainissement Nord et sécurisation de la façade ouest) :

- |   |                  |
|---|------------------|
| - Société HORY MARÇAIS pour un montant de base de | 33 593,32 € H.T. |
| - Société MORESK pour un montant de base de       | 36 844,50 € H.T. |
| - Société LEON NOEL pour un montant de base de    | 39 774,00 € H.T. |
| - Société CHATIGNOUX pour un montant de           | 44 400,00 € H.T. |
| - Société PATEU et ROBERT pour un montant de      | 46 246,02 € H.T. |

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident de retenir la proposition de la Sté HORY MARÇAIS pour un montant de 33 593,32 € H.T.
- Chargent Mme le Maire de compléter le dossier de demande d'aides financières afférentes à ce dossier.
- Autorisent Mme le Maire à signer le devis, ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

Pour mémoire coût total de l'opération H.T. :

-	Entreprises :	33 593,32 €.
-	Honoraires Maîtrise d'œuvre :	3 900,00 €.
-	Frais de 'Maîtrise d'ouvrage » :	500,00 €.
-	Imprévus, hausses et actualisations :	2 006,68 €.

**Total général H.T. : 40 000,00 €.**

### **Information sur l'état du système « horloge-cloches » de l'église :**

Mme le Maire et M. le 1<sup>er</sup> Adjoint informent les élus que depuis plusieurs mois les pannes se succèdent tant sur l'horloge que sur les cloches de notre église. La Sté BODET chargée de la maintenance nous a informés de l'état de vétusté de l'installation datant de 1991. Quatre Sociétés nous ont adressé un devis. Les élus souhaitent plus de renseignements sur les contrats de maintenance avant de prendre une décision définitive.

### **Compte-rendu de la réunion concernant la protection incendie :**

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue le 11 mai dernier en présence des agriculteurs et des viticulteurs de la commune. Cette réunion avait pour but de les informer que les dispositions réglementaires font des communes les responsables en matière de défense incendie. C'est pourquoi, la commune de Saint-Cyr-les-Colons a fait procéder à un état des lieux de ses équipements incendie. S'en est suivie une réunion avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours qui nous a indiqué les préconisations à réaliser pour effectuer notre défense dans ce domaine.

Un point important concerne le risque agricole qui est identifié sur la commune.

En effet, le bourg et les hameaux ne sont pas correctement défendus au regard des grilles de couverture du risque agricole conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

C'est pourquoi, il nous est fait obligation de demander aux exploitants agricoles et viticoles de préciser les surfaces de leurs bâtiments et l'usage de ceux-ci.

Par ailleurs, le Service Départemental d'Incendie et de Secours nous demande de recenser les réserves privées en eau utilisables en cas de besoin et répondant aux critères suivants :

- Facilement accessibles.
- Réservées exclusivement à cet usage.

### **Demande des forains :**

L'Association AVENIRS ayant décidé de ne pas assurer le vide-greniers, les forains demandent s'ils ont la possibilité de venir malgré tout. Les élus donnent un avis favorable sous réserve que l'association AVENIRS se charge d'eux durant leur séjour, les élus étant indisponibles en cette journée électorale.

## **Informations et questions diverses :**

### **Elagage :**

M. Julien MERSHILTZ demande si nous avons contacté les personnes qui ont des arbres ou des haies débordant sur la voie publique pour leur demander de les tailler. Un élu nous informe que deux particuliers feront le nécessaire.

### **Personnel :**

Mme le Maire informe les élus que l'arrêt de travail de l'agent Technique a été prolongé d'un mois.

En raison du travail actuel, il est décidé de pourvoir à son remplacement pour une durée d'un mois par le biais des services de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, d'une entreprise ou par le recrutement d'un salarié.

### **Commerce :**

Le commerce est ouvert depuis le 24 mai dernier. Toute la publicité a été faite (distribution dans les boîtes aux lettres y compris dans les communes voisines, journal « l'Yonne Républicaine » et site Internet de la commune.

Il est précisé que l'armoire congélateur a été reçue et le store banne est toujours en attente de livraison.

Les premiers échos semblent très favorables.

### **Chemins ruraux :**

M. Philippe THIBAUT se propose d'organiser au mois de juin, en collaboration avec les agriculteurs ou viticulteurs, une opération de remise en état de certains chemins ruraux, comme l'année précédente.

Par ailleurs, une réunion sera programmée dans le courant du mois de septembre avec la Mairie de Cravant afin de réfléchir à la réfection d'un chemin en copropriété. Dans un même temps, nous leur signalerons à nouveau le mauvais état de la route menant au hameau de Vaugermain.

### **Décharge sauvage :**

Une décharge sauvage a été découverte en bordure du territoire de Saint-Cyr-les-Colons, sur la commune de Lichères-près-Aigremont ; la Mairie sera contactée.

### **S.I.A.E.P. de Vermenton :**

Mme le Maire demande à M. Philippe THIBAUT que lors d'une prochaine réunion du S.I.A.E.P. de Vermenton il soit demandé que les deux barrières amovibles installées en haut de la Grande Rue au Hameau de Puits-de-Courson soient retirées.

### **Récapitulatif :**

Fixation du tarif de vente des pavés, délibération n° 2021/MAI/001.

Contrat de maîtrise d'œuvre des travaux divers de l'église, délibération n° 2021/MAI/002.

Décision Modificative du budget principal, délibération n° 2021/MAI/003.

Décision Modificative du budget principal pour reprise et affectation des résultats du budget « assainissement » clos au 31 décembre 2020, délibération n° 2021/MAI/004.

Travaux de voirie rue du Château, délibération n° 2021/MAI/005.

Église : choix de l'entreprise pour les travaux divers de l'église, délibération n° 2021/MAI/006.

**Clôture de la séance à 21 h 50.**

**Suivent les signatures**

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Natacha BUSSO

Mme Morgane FORTIN

M. Julien MERSCHILTZ

M. Anthony PREAUD

M. Philippe THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT

Mme Hélène VAN DER HEIJDEN